

Communiqué des commissaires de Petroplus Holdings SA et de Petroplus Marketing SA

Küsnacht-Zürich, le 28 mars 2012. Le 27 mars 2012, le juge du concordat compétent à Zoug a accordé à Petroplus Holdings SA et à Petroplus Marketing SA un sursis concordataire définitif de six mois. Maître Brigitte Umbach-Spahn et Maître Karl Wüthrich, avocats au cabinet Wenger Plattner, ont été nommés commissaires auprès de ces deux sociétés.

Situation financière des sociétés

Les informations figurant dans les rapports des commissaires provisoires concernant la situation financière des deux sociétés sont basées sur les valeurs calculées par les sociétés. Ces informations ont fait l'objet d'un contrôle de vraisemblance par les commissaires provisoires, à l'aide des constatations effectuées au cours du sursis concordataire provisoire. Une évaluation approfondie devra être réalisée pendant le sursis concordataire définitif.

Selon les connaissances actuelles, les créances privilégiées et les créances garanties par gage ainsi que les frais prévisibles de la procédure concordataire sont couverts par les actifs dans le cas des deux sociétés. Dans le cadre de la procédure concordataire, les actifs peuvent être réalisés sans précipitation, ce qui permettra vraisemblablement d'obtenir un meilleur prix. Dans la perspective actuelle, il est donc très probable que la mise en œuvre de la procédure concordataire aboutira pour les créanciers des deux sociétés à un meilleur résultat que l'ouverture immédiate de la faillite.

L'estimation de l'éventuel dividende concordataire ne peut être effectuée que de manière très imprécise en raison d'incertitudes concernant l'évaluation des actifs et à cause de la méconnaissance des montants des créances de la 3^{ème} classe. Concernant Petroplus Marketing SA, les commissaires provisoires ont conclu pour l'instant que dans le cadre d'une procédure concordataire un dividende prévisionnel de 17 % devra être obtenu, alors qu'il faut s'attendre à un dividende d'à peine 10 % en cas d'ouverture immédiate de la faillite. Une estimation correspondante n'est pas encore possible pour Petroplus Holdings SA.

Processus de vente de la raffinerie Cressier

Mi-février 2012, un processus de vente professionnel impliquant plusieurs intéressés a été déclenché concernant la raffinerie à Cressier, la Petroplus Tankstorage SA, les deux sociétés opérant les pipelines vers Cressier (Société Française du Pipeline du Jura et Oléoduc du Jura Neuchâtelois SA) ainsi qu'une partie de la Petroplus Marketing SA (en particulier certaines prestations en ingénierie informatique et collaborateurs).

Déroulement prévu des sursis concordataires: appel aux créanciers en avril

La publication des sursis concordataires est prévue dans quelques jours. Les appels aux créanciers auront lieu en avril. Un délai de 20 jours sera fixé aux créanciers pour produire leurs créances aux commissaires. Les appels aux créanciers seront publiés dans la presse nationale et internationale. Les commissaires ont l'intention de publier un formulaire pour la production des créances sur leur site Web (www.sachwalter-petroplus.ch).

En se basant sur les actifs constatés et les créances produites, les commissaires élaboreront, en collaboration avec la direction des sociétés concernées, un projet de concordat pour chacune des sociétés. A l'occasion des assemblées des créanciers convoquées par les commissaires, ces derniers rendront compte de leurs activités et présenteront les concordats proposés. Les créanciers auront à élire une commission des créanciers et un ou plusieurs liquidateurs pour chacune des sociétés. Ces assemblées seront tenues au plus tôt en automne 2012. Ensuite, la procédure de vote écrit permettant aux créanciers de se prononcer sur les concordats ainsi que l'élaboration des rapports des commissaires à l'intention des juges du concordat compétents dureront au minimum deux mois. C'est donc au plus tôt à partir de la fin de l'année 2012 que l'on pourra s'attendre à une éventuelle liquidation concordataire. Par conséquent, il est d'ores et déjà prévisible que les sursis concordataires devront être prorogés.

Pour de plus amples informations:

- Site Web des commissaires: www.sachwalter-petroplus.ch
- Filippo Th. Beck/Brigitte Umbach-Spahn, téléphone +41 (0)43 222 38 00, fax +41 (0)43 222 38 01